

56

Commission permanente
Séance du 26 septembre 2022



Rapporteur : M. DÉNÈS

33 - Insertion

Contrat de ville de Rennes Métropole - 2ème comité des financeurs 16 juin 2022

Le lundi 26 septembre 2022 à 14h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 25 avril 2022 relative au contrat de ville de Rennes Métropole ;

Expose :

Pour le contrat de ville de Rennes Métropole 2015-2023, trois appels à projets sont proposés aux associations, avec 3 comités des financeurs en mars, juin et octobre, afin de pouvoir soutenir l'émergence de projets sur les quartiers au fil de l'eau. Le deuxième comité des financeurs s'est réuni le 16 juin 2022 et a étudié 119 projets.

Pour le Département, il est proposé pour cette deuxième tranche de soutenir 18 projets sur les 5 quartiers prioritaires pour un montant global de 34 629 €.

Cleunay

. "**Curieux vivants**" porté par le collectif agricole de la Prévalaye pour 2 500 €, pour proposer des animations sur le lieu La Basse Cour.

Clôteaux Champs Manceaux

. "**Création collective et théâtrale**" porté par la Grenade pour 3 600 €, pièce de théâtre mêlant du public orienté par le centre social et par le foyer de la Thébaudais.

. "**Vers une alimentation durable et accessible**" porté par la MJC Bréquigny pour 1 500 €.

Le Blosne

. "**Aux tours du Banat**" porté par l'AMSIC pour 1 200 €, fanzine élaboré avec et pour les habitants du quartier.

. "**Sorties en famille**" porté par l'AMSIC pour 1 000 €.

. "**Radio quartier des ondes**" porté par Le souffle et la flamme pour 1 000 €, pour apporter un dernier soutien à cette radio associative locale, avant un soutien par l'Etat en 2023.

. "**Egalité et respect dans les relations filles/garçons**" porté par le Relais pour 2 000 €.

. "**Méditation familiale auprès des parents séparés**" porté par l'UDAF pour 929 €.

Maurepas

. "**Mobil'toi**" porté par les Cadets de Bretagne, projet jeunesse de la structure, pour 5 000 €.

. "**Les années collège à Maurepas**" porté par le CPB pour 2 000 €.

. "**Laboratoire Artistique et Populaire**" porté par Keur Eskemm à destination des jeunes pour 2 000 €.

. "**Jardin aromatique et poétique**" porté par la Loupiote pour 1 000 €, à destination des femmes isolées du quartier.

Villejean

. "**Sport et bien-être**" porté par l'ARCS pour 700 €, pour prolonger l'action sport-santé menée par l'UFOLEP.

. "**Ecole de boxe**" porté par le CPRV pour 1 000 €.

. "**Berr'event**" porté par le CPB pour 500 €.

. "**Maison solidaire pour l'accès au droit**" porté par Si on s'alliait pour 2 500 €.

Transquartiers

. "**Coopératives jeunesse de services**" porté par le CRIC pour 4 000 €

. "**Ecoute et accompagnement psychologique**" porté par Sources pour 2 200 €

Les crédits de la politique de la Ville du Département permettent aussi de financer des actions en dehors de la programmation du contrat de ville de Rennes Métropole :

. 10 000 € pour le financement exceptionnel d'un **poste du Programme de Réussite Educative au Blosne** porté par la ville de Rennes.

. 1 625 € pour soutenir la participation de **jeunes et adultes accompagnés par Breizh Insertion Sport** aux chantiers d'insertion afin de financer de projets (ex : vacances).

. 3 250 € pour le financement du **poste d'accueil au pôle enfance** Doyen Colas porté par l'ARCS.

. 7 000 € pour le financement du **fonds d'animation des 6 ESC** rennais porté par l'ARCS.

. 55 268 € pour le financement de **17 postes adultes-relais** dans les quartiers au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe.

Décide :

- d'attribuer des participations pour un montant total de 34 629 € dans le cadre de la programmation du contrat de ville de Rennes Métropole, au titre des crédits "politique de la ville", au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe ;

- d'attribuer des participations pour un montant total de 77 143 € au titre des crédits "politique de la ville", au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 29 septembre 2022

ID : CP20220695